

RAPPORT 2018

SUIVI DU PGMR 2



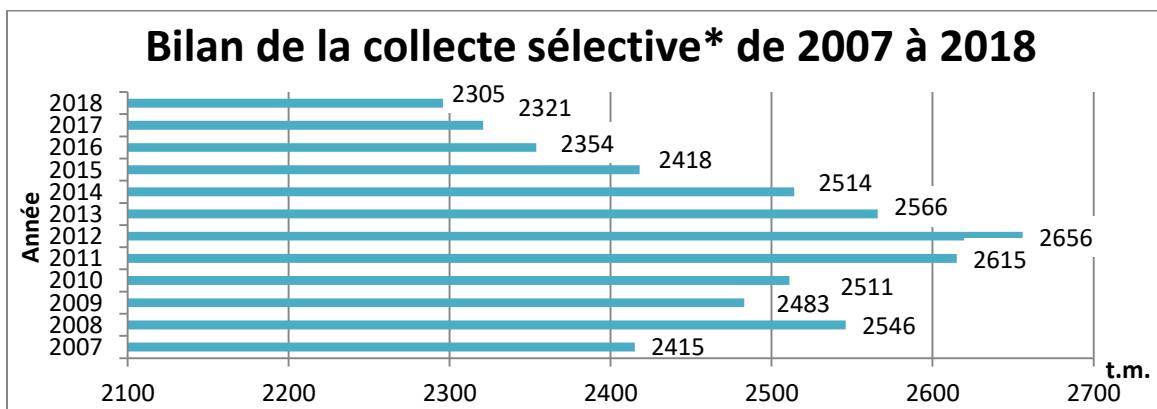
Août 2019

Introduction

En 1998, le ministère de l'Environnement du Québec a développé la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour encourager les municipalités à trouver des alternatives afin de réduire la quantité de déchets enfouis. Ainsi, la MRC de Montmagny a adopté son propre Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 1) qui a conduit à l'implantation de la collecte sélective porte-à-porte à travers la MRC en septembre 2002. Également, le PGMR 1 a permis d'établir la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire. Effectivement, depuis 2003, la MRC compte 14 points de dépôts pour ces matières situés dans chacune des municipalités.

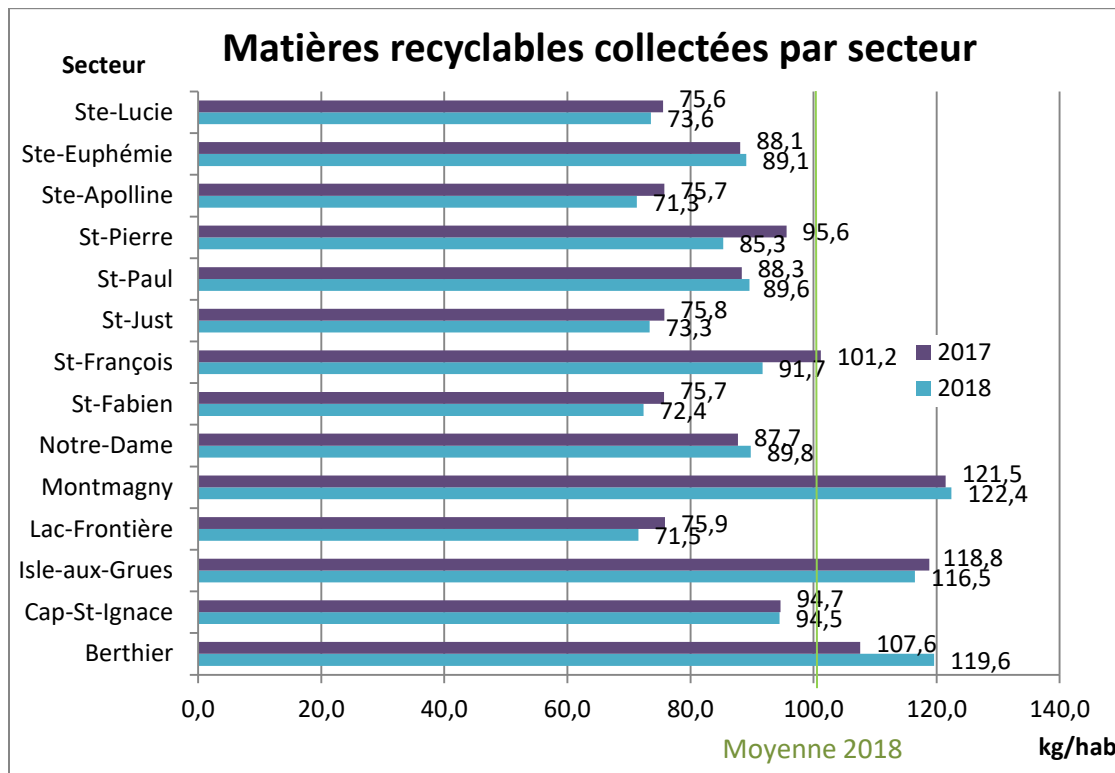
En 2015, la MRC a adopté le PGMR 2, précisant ainsi quelques alternatives à l'enfouissement et les attentes de réduction pour le territoire d'ici 2020. Les principaux objectifs d'ici la date d'échéance sont la récupération de 70% des matières recyclables par le biais de la collecte sélective, favoriser les alternatives en vue du bannissement de l'enfouissement des matières organiques et offrir différents services de récupération pour les autres matières, telles RDD, matériel informatique, textile. Le principe qu'encourage le PGMR 2 est celui des 3RVE : Réduire à la source, réutiliser, recycler, valoriser et finalement éliminer. Les sites d'enfouissement approchent de plus en plus de leur capacité maximale donc, il faut sensibiliser la population sur les alternatives disponibles pour permettre de dévier le maximum de matières de l'enfouissement. Voici jusqu'à présent, les résultats obtenus suite à l'adoption du PGMR 2.

Matières Recyclables



*Ces données n'incluent pas les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, puisqu'elles sont affiliées avec la MRC de Bellechasse.

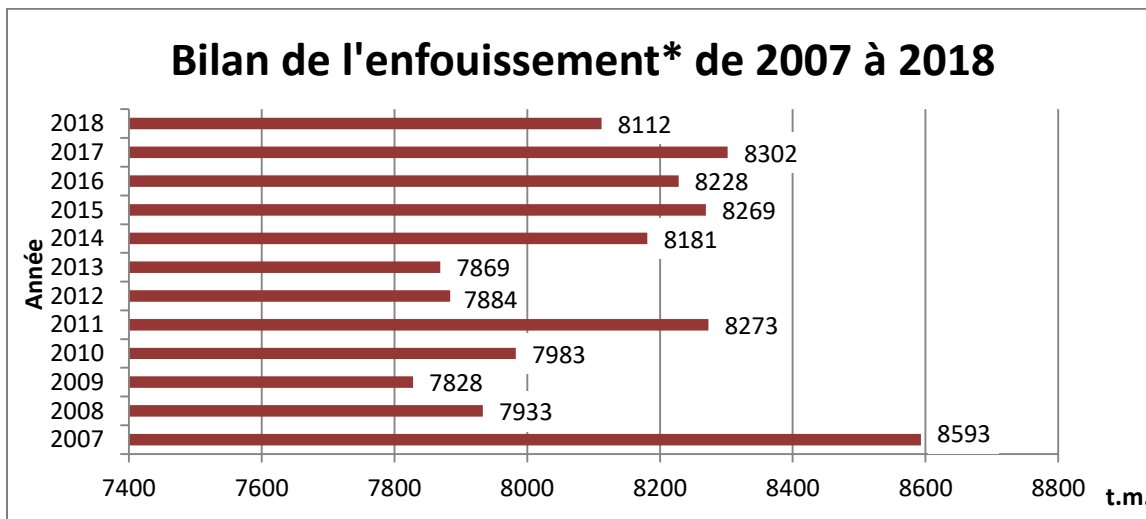
En 2018, 2305 tonnes métriques de matières recyclables ont été collectées via la collecte sélective dans la MRC. Ceci représente une diminution de moins de 1% par rapport à 2017, mais une diminution de 13% par rapport à 2012 qui fut l'année de récupération la plus élevée. Ce «pic» peut être expliqué grâce à la grande campagne de sensibilisation qui a été effectuée au printemps 2012. Bien qu'il y ait eu de la sensibilisation depuis 2012, la tendance est à la baisse.



En 2018, la moyenne des matières récupérées dans la MRC est de 101kg/hab. Cette moyenne inclut le résidentiel (75%) et les ICI (25%). Ainsi, la moyenne de la MRC uniquement pour le résidentiel est de 76kg/hab, ce qui se situe un peu en dessous de la moyenne québécoise qui est de 88kg/hab¹. Ceci nous permet de constater qu'il faut continuer la sensibilisation vis-à-vis la récupération par le biais du bac bleu. Probablement que l'élaboration du nouveau guide sur la collecte sélective distribué au printemps 2019 permettra un meilleur taux pour le bilan de l'année en cours.

Il est possible de constater que Montmagny, L'Isle-aux-Grues et Berthier-sur-Mer ont des résultats au-dessus de la moyenne, soit d'environ 120kg/hab. Plusieurs municipalités, telles que Ste-Lucie, Ste-Apolline, Saint-Pierre, Saint-Just, Saint-François, Saint-Fabien et Lac-Frontière, ont, quant à elles, connu des baisses entre 2 et 10% par rapport à 2017.

Enfouissement



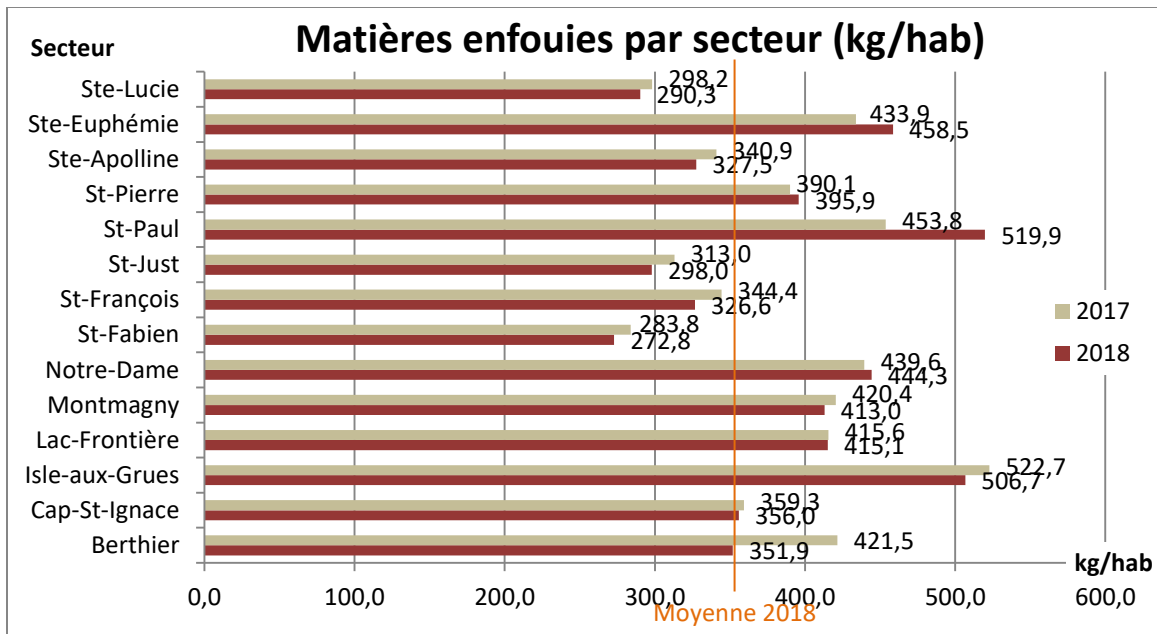
*Ces données n'incluent pas les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, puisqu'elles sont affiliées avec la MRC de Bellechasse.

La MRC a pu diminuer le tonnage à l'enfouissement de 2,3% par rapport à 2017. Cette diminution peut s'expliquer grâce à l'implantation d'une collecte du bac brun à Berthier-sur-Mer, la distribution de composteurs domestiques à L'Isle-aux-Grues et les nombreux services offerts pour la récupération de différentes matières.

Par contre, il est possible de constater que la quantité de matières enfouies a déjà été plus basse durant la période de 2008 à 2013. Ceci coïncide avec les données de la collecte sélective qui a vu une augmentation durant ces mêmes années. Tout de même, compte tenu de la consommation toujours croissante des dernières années, nous maintenons une certaine moyenne qui a rarement été au-delà de 8500 tonnes.

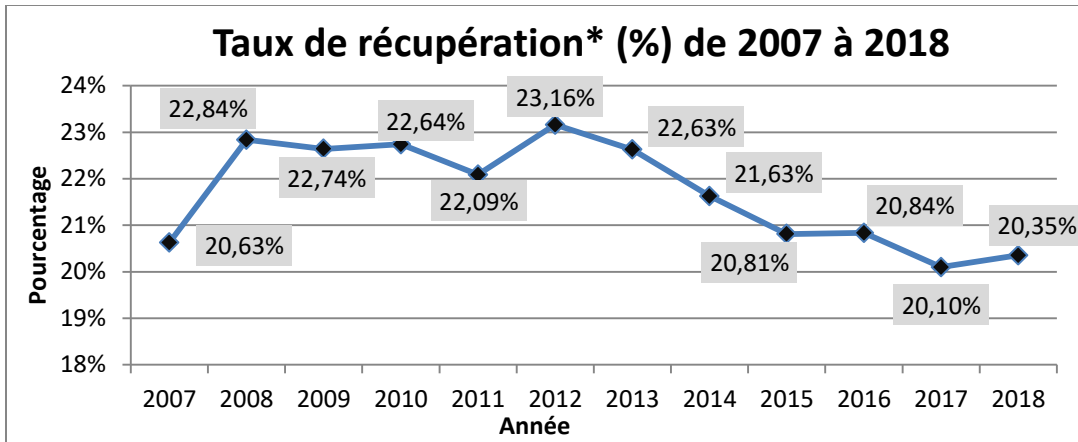
La moyenne globale du tonnage à l'enfouissement de la MRC est de 355kg/hab. Si l'on prend uniquement le résidentiel (75%), notre moyenne se situe plutôt à 266 kg/hab. En comparant avec la moyenne provinciale qui est 285kg/hab.¹, on constate que notre moyenne est en dessous. Ainsi, nous pouvons présumer que les citoyens de la MRC connaissent bien les différentes façons de récupérer, autres que la collecte sélective, ce qui nous permet d'avoir un tonnage à l'enfouissement avantageux.

¹Rapport synthèse, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, p.7



Il est possible de constater dans le graphique ci-dessus que la majorité des municipalités ont connu une baisse de matières enfouies par habitant entre 2017 et 2018. Berthier-sur-Mer étant de loin, celle ayant connu la plus grande baisse, soit de 16% (~69kg/hab). Cette diminution peut s'expliquer par la nouvelle collecte des matières organiques dans la municipalité qui a permis de dévier de l'enfouissement 110,70 t.m. L'Isle-aux-Grues a également connu une baisse de 3%, soit environ 16kg/hab. ou environ 4 t.m.. Tout porte à croire que la distribution de composteurs domestiques à tous ses citoyens en juin 2018 a permis cette performance.

Cependant, certaines municipalités, telles que Sainte-Euphémie (5%), Notre-Dame-du-Rosaire (1%) et Saint-Paul-de-Montminy (14%) ont connu, quant à elles, une augmentation de leur tonnage à l'enfouissement en 2018.



**Ces données n'incluent pas les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, puisqu'elles sont affiliées avec la MRC de Bellechasse.*

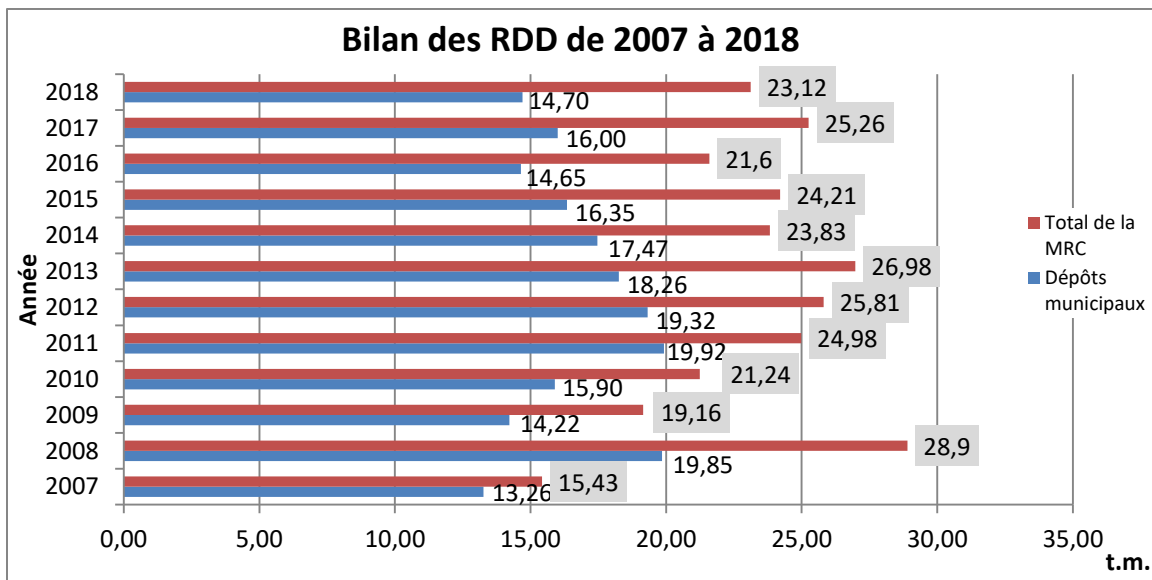
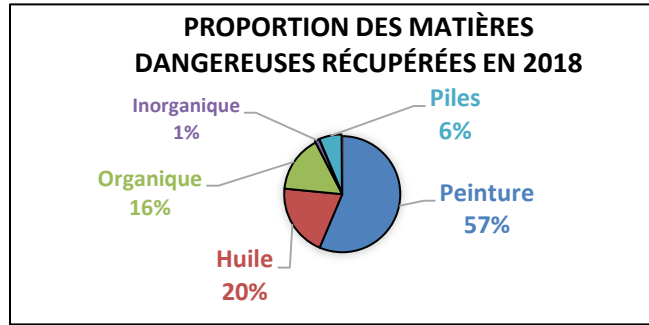
Le taux de récupération représente la quantité de matières récupérées (nette) par la collecte sélective par rapport à la quantité totale de matières générées (enfouissement et collecte sélective). En 2018, 20,35% des 10 417 tonnes métriques de matières générées dans la MRC de Montmagny ont été récupérées. Il est possible de constater qu'il y a une très légère hausse par rapport à 2017.

Le taux de récupération de la MRC tourne autour des 20% à travers les années. Malheureusement, l'année 2018 est dans les plus basses depuis 2007. Cette statistique coïncide avec les données de la collecte sélective qui ont également connu une baisse.

Le *taux de récupération annuel* est calculé par rapport à la quantité de matières recyclables potentiellement disponibles. En 2018, le taux annuel est de 45,49%, ce qui est bien en dessous de l'objectif du PGMR 2 qui est de recycler 70% de papier, carton, plastique, verre et métal.

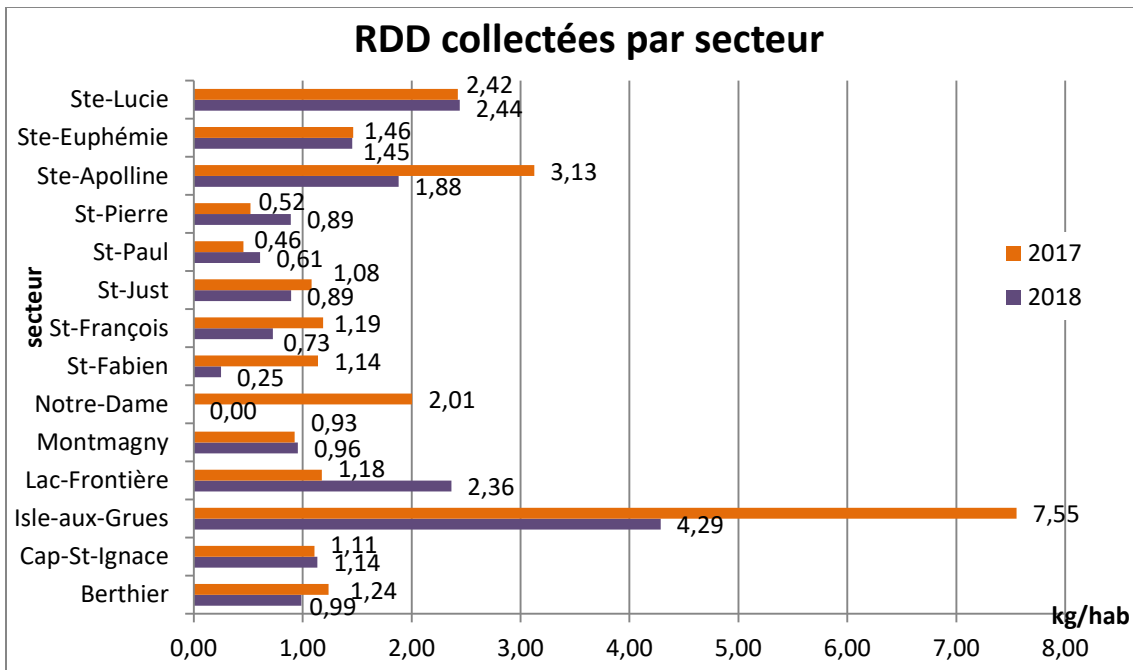
Résidus domestiques dangereux

Cette catégorie inclut les matières suivantes : les huiles, les piles, les matières inorganiques dangereuses ainsi que la peinture. La plus grande proportion récupérée dans la MRC de Montmagny est de 57%, soit environ 8 tonnes et il s'agit de la peinture.



Il est possible de constater sur ce graphique qu'il y a eu une baisse de matières dangereuses récupérées dans les points de dépôts municipaux pour l'année 2018 (barres bleues). Une diminution de 9% par rapport à 2017.

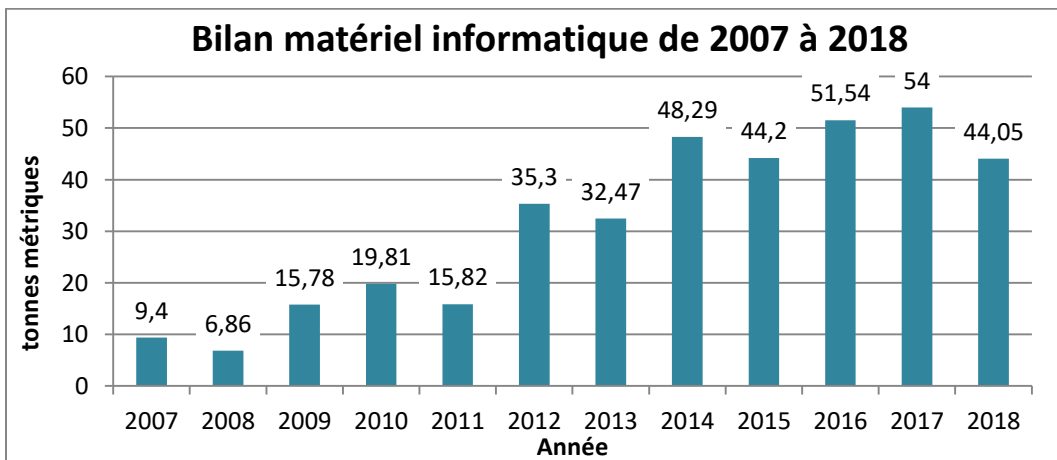
Cependant, en incluant les autres dépôts de la MRC, tels que Avantis Coopérative (BMR) et Canadian Tire, on constate que la récupération des RDD est stable à travers les années. De ce fait, nous atteignons plutôt une quantité récupérée de 23,12 tonnes métriques pour l'année 2018 dans la MRC (barres rouges). Ces autres points de dépôts sont mis à part puisque nous ne pouvons pas les compiler par municipalité, mais une quantité considérable de RDD est, tout de même, récupérée.



Par secteur, Saint-Pierre, Saint-Paul et Lac-Frontière ont eu une hausse plus marquée de matières dangereuses récupérées par habitant. De l'autre côté, Sainte-Apolline, Saint-Just, Saint-François, Saint-Fabien, Berthier-sur-Mer et L'Isle-aux-Grues ont connu de lourdes baisses pour ce service. En effet, une diminution entre 17% (0,19 kg/hab) et 43% (3,26 kg/hab).

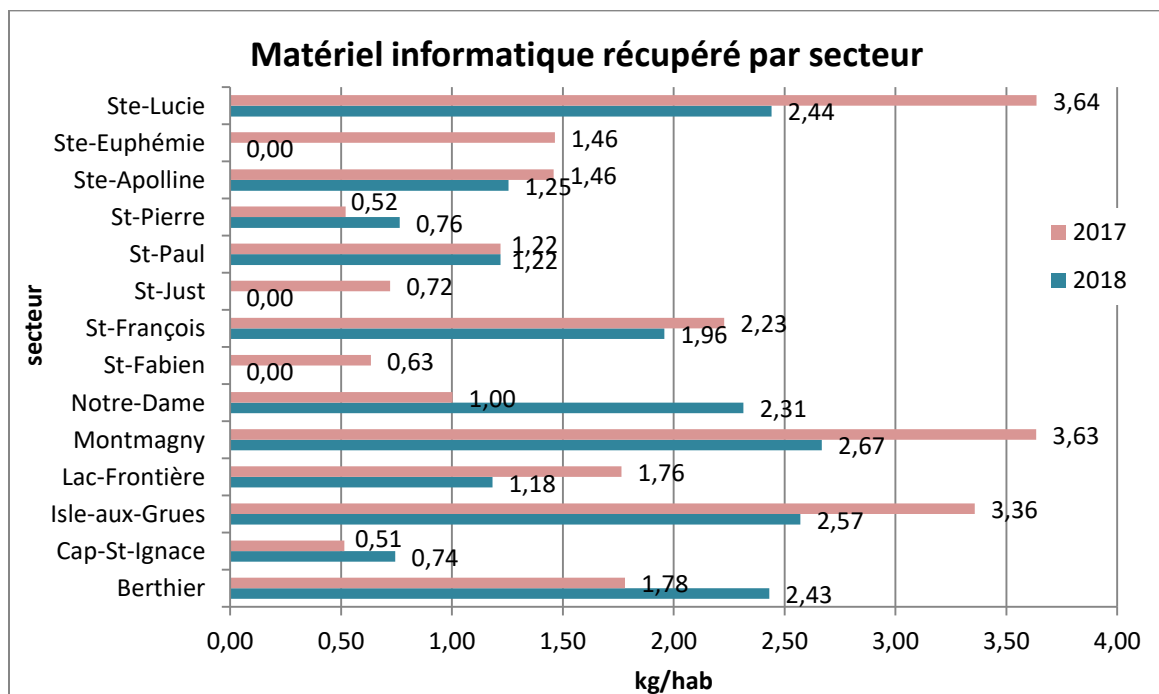
Il faut, toutefois, mentionner que ces données sont compilées à la suite du ramassage d'un conteneur plein. Ainsi, il y a eu probablement une plus grande quantité de résidus domestiques dangereux qui a été récupérée dans les conteneurs des municipalités, mais ceux-ci n'ont pas été ramassés avant la fin de l'année 2018.

Matériel informatique et électronique



En 2018, 44,05 tonnes métriques de matériel informatique ont été collectées dans les points de dépôts de la MRC. Par rapport à 2017, nous avons connu une diminution de 22%. Cette diminution pourrait être expliquée par le changement de lieu de dépôt. Effectivement, de 2014 à 2017, le point de dépôt se situait à *Stéreo plus* dans le centre-ville de Montmagny, donc plus facile d'accès pour plusieurs citoyens. Vers la moitié de 2018, le dépôt a été transféré chez *Bo.Mont Expert*, qui se trouve un peu plus loin du centre-ville. Puisqu'il faut un petit temps d'adaptation aux citoyens pour connaître le nouveau lieu, c'est peut-être ce qui a causé une diminution de la quantité de matériel informatique récupéré en 2018. De plus, la situation géographique du dépôt pourrait avoir joué un rôle, cependant, il sera plus évident de le vérifier au bilan de 2019.

Il faut, toutefois, constater que depuis l'implantation des points de dépôts en 2008, la récupération du matériel informatique a connu une considérable augmentation.



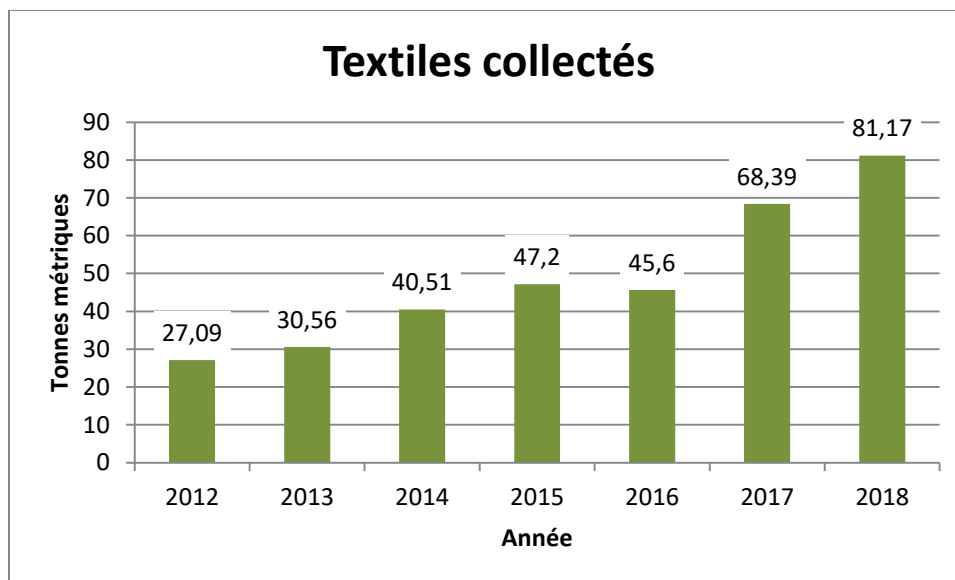
Saint-Pierre, Notre-Dame-du-Rosaire, Cap-Saint-Ignace et Berthier-sur-Mer ont vu leur quantité de matériel informatique collecté par citoyen (kg/hab.) augmentée en 2018.

Comme mentionnée précédemment, il faut un conteneur plein pour qu'il soit ramassé et compilé dans nos données. Ainsi, il est probable qu'une plus grande quantité de matériel informatique se trouve encore dans les conteneurs des municipalités.

Textiles

En 2018, la MRC de Montmagny a collecté 81.18 tonnes métriques de textiles. La Maison de Secours la Frontière et le magasin Mode Sans Frontière ont collecté 36,18 tonnes de textiles. Ils ont connu une baisse d'environ 10 tonnes par rapport à ce qui avait été amassé en 2017. Cependant, cette diminution a été compensée par les 45 tonnes provenant des conteneurs de l'Élan Collectif. Cette donnée augmente la performance de l'organisme de 52,8% par rapport à 2017, qui était leur première année d'activité.

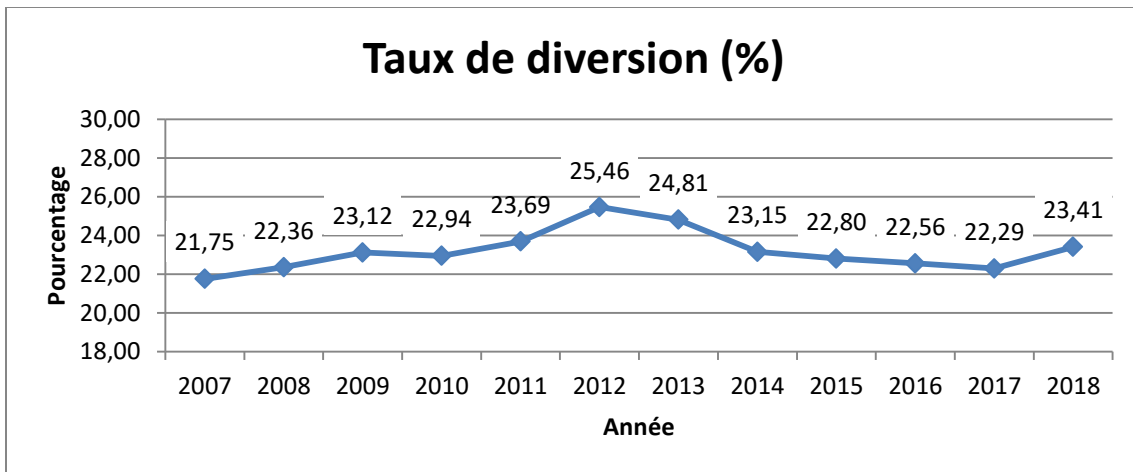
L'augmentation d'environ 15 tonnes de textiles en 2018 par rapport à 2017 peut expliquer en partie la diminution qui a été constatée dans le tonnage à l'enfouissement de la MRC. Il est possible de présumer que le nouveau service de collecte par conteneur de l'Élan collectif est apprécié des citoyens puisqu'ils semblent l'utiliser davantage que les autres formes de récupération des vêtements usagés.



Il faut également mentionner que d'autres lieux de dépôts pour le textile se trouvent dans quelques municipalités, entre autres du Sud. Malheureusement, nous ne pouvons les compiler dans nos statistiques puisqu'ils n'utilisent pas de balance.

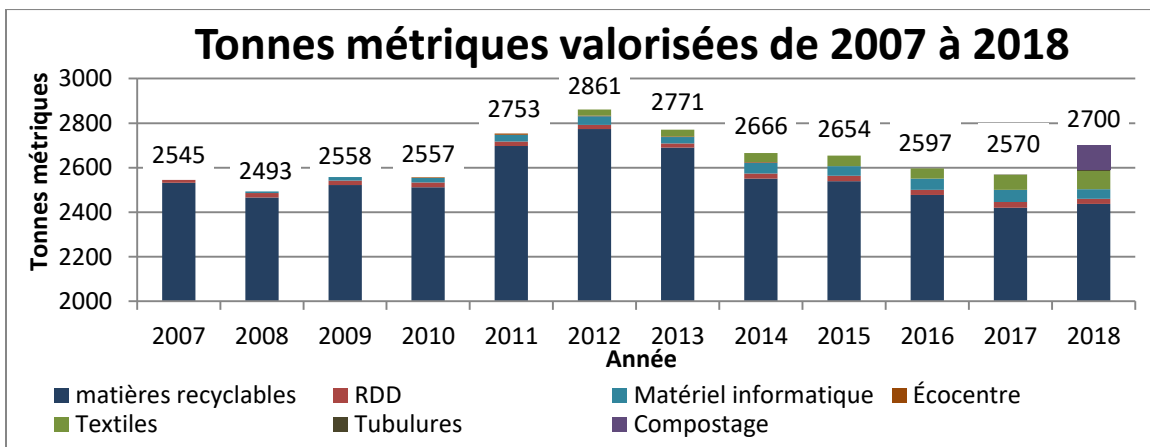
Taux de diversion

Le taux de diversion consiste au total des matières qui ont été détournées de l'enfouissement (totales matières récupérées et valorisées/total des matières générées) et non, seulement, via la collecte sélective.



En 2018, le taux de diversion pour la MRC est de 23,41%, ce qui est légèrement supérieur au taux de 2017. L'implantation du bac brun à Berthier-sur-Mer, des composteurs domestiques à L'Isle-aux-Grues ainsi que le nouveau service de collecte de vêtements usagés et l'ajout de municipalités pour la récupération des tubulures d'érablières sont tous des programmes qui ont permis cette augmentation.

Il faut, toutefois, mentionner que le taux n'inclut pas les contenants consignés, les pneus, les bonbonnes de propane BBQ, les matières réutilisées, autres que le textile, par les organismes de réemploi et ce que les commerçants récupèrent. Nous pouvons imaginer qu'avec ces données, notre taux de diversion serait un peu plus élevé, mais nous sommes, tout de même, loin d'atteindre le zéro déchet.



Le graphique ci-dessus démontre les tonnes de matières qui ont été valorisées depuis 2007. Il est possible de constater que de 2012 à 2017 la quantité de matières valorisées a diminué ce qui coïncide avec la diminution observée pour la collecte sélective. Il est également possible de constater que le bac brun à Berthier favorise grandement le tonnage valorisé en 2018.

Autres matières

En 2018, 25 composteurs domestiques ont été vendus à prix réduit à des citoyens provenant, entre autres, de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et Saint-François. On estime qu'un composteur peut récupérer 150 kg de matières organiques par an, ce qui équivaut, donc, à 3,75 t.m. 151 composteurs domestiques ont été distribués aux citoyens de L'Isle-aux-Grues grâce au programme ACDC, leur permettant ainsi de réduire leur tonnage à l'enfouissement de 4 tonnes pour la première année (distribution à la mi-juin). Berthier-sur-Mer a implanté la troisième voie de collecte en achetant avec le regroupement d'achats de l'UMQ des bacs bruns à toutes les résidences et les ICI de la municipalité. Ceci a permis de collecter 110,70 t.m. de matières organiques diminuant ainsi le tonnage à l'enfouissement.

Cap-Saint-Ignace a collecté 30,14 t.m. de matières vertes en plus de 25 sapins de Noël. Également, Berthier-sur-Mer a collecté 15 sapins pour l'hiver 2018. La Ville de Montmagny a collecté pour 234,55 t.m. de matières vertes. Celles-ci sont envoyées à la plateforme de compostage à Saint-Henri.

La tubulure d'érablière a été collectée en 2018 dans 5 municipalités pour un total de 4,1 tonnes métriques qui seront recyclées chez Environek à Saint-Malachie. Ceci inclut le projet pilote à Ste-Lucie où 4 municipalités du Sud utilisent le même point de dépôt. Si l'on compare à 2017 avec 2,1 tonnes de tubulures récupérées, l'addition de municipalités dans le projet de récupération augmente avantageusement la quantité de tubulures qui a été déviée de l'enfouissement. En espérant, un jour, avoir un point de dépôt dans chacune des municipalités pour collecter les 150 tonnes de gisement sur le territoire.

En conclusion

Depuis l'adoption du premier PGMR de la MRC de Montmagny, nous avons pu observer une évolution de la quantité de matières déviées de l'enfouissement, et ce, grâce aux nombreux services de récupération offerts sur le territoire.

En effet, les points de dépôts de RDD et de matériel informatique situés dans chacune des municipalités permettent aux citoyens de récupérer davantage de matières plus facilement. D'ailleurs, la MRC en collaboration avec l'Élan collectif a implanté une nouvelle collecte de vêtements usagés par conteneur. L'emplacement des conteneurs dans chacune des municipalités permet une plus grande participation des citoyens. Nous avons également commencé la récupération de tubulures d'érablières dans

quelques municipalités. En continuant à promouvoir ce service, nous espérons encourager toutes les municipalités à l'offrir aux acériculteurs.

Avec le bannissement en 2020 des matières organiques de l'enfouissement, la MRC a soutenu deux municipalités dans des projets de compostage. Effectivement, Berthier-sur-Mer a implanté la collecte du bac brun dans la municipalité, permettant pour la première moitié d'année de dévier 110 tonnes de matières organiques. L'Isle-aux-Grues a, quant à elle, distribué à l'ensemble de ces citoyens un composteur domestique pour réduire le tonnage de déchets. Il est plus difficile d'évaluer le résultat d'une telle stratégie, par contre on a pu tout de même observer une diminution dans le tonnage à l'enfouissement de 4 tonnes pour la première moitié d'année.








Toutes ces initiatives ont permis d'avoir un taux de diversion plutôt stable à travers les années, malgré que la quantité de matières recyclables collectées diminue depuis 2012. Effectivement, nous avons vu une diminution d'environ 300 tonnes depuis 2012. Nous sommes en dessous de la moyenne provinciale et en dessous de notre objectif de récupération, soit 70%. Une plus grande sensibilisation serait à envisager pour la collecte sélective, soit, par exemple, du porte-à-porte pour le bac bleu et brun. Il faut mentionner qu'au printemps 2019, un nouveau dépliant a été distribué.

En ce qui concerne l'enfouissement, nous sommes en dessous d'environ 20kg/hab de la moyenne provinciale, ce qui n'est pas beaucoup, mais tout de même bien. Nous devons seulement continuer la sensibilisation pour les différents services de récupération offerts sur le territoire.

Plusieurs municipalités sont présentement en réflexion concernant leur stratégie de gestion des matières organiques. Nous pensons qu'il est primordial d'implanter une stratégie dans chacune des municipalités pour premièrement, réduire le tonnage à l'enfouissement et ainsi économiser, mais également puisque ces matières ont la chance d'avoir une autre alternative que d'être enfouies. Nous allons continuer à soutenir et encourager les municipalités pour trouver de nouveaux services ou moyens pour optimiser le recyclage du maximum de matières possibles.

En 2019, nous avons commencé à collecter les sièges d'auto pour enfants et nous avons entrepris un projet de récupération des bonbonnes de propane de 1lb avec le Camping Pointe-aux-Oies. Nous sommes également en processus pour offrir la récupération des RDDs inorganiques sur le territoire et pour permettre une meilleure gestion des résidus de construction/rénovation/démolition. De plus, suite à des projets pilotes dans les MRC avoisinantes, nous évaluons la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.

Fiche synthèse de la tendance visant la gestion des matières résiduelles énoncées dans le PGMR 2 :

| Matière | Tendance | Commentaires |
|---|---|--|
| Matières recyclables |  | Depuis 2012, la quantité de matières recyclables récupérée est en baisse. Une nouvelle stratégie de sensibilisation devrait être mise en place. Un nouveau dépliant a été envoyé à chaque citoyen de la MRC au printemps 2019. |
| Enfouissement |  | Le tonnage à l'enfouissement est relativement stable au travers des années et ce, même dans une société de consommation. |
| Résidus domestiques dangereux (Piles, peinture, huiles) |  | Assez stable à travers les années, il faut donc continuer la sensibilisation. Éventuellement, il serait important de penser à offrir la récupération d'autres types de matières du même genre. |
| Matériel informatique |  | Semble être en légère hausse à travers les années. Il faut donc continuer la sensibilisation du public. |
| Textile |  | En augmentation. Le nouveau service de collecte par conteneur va aider à une grande partie de la récupération. |
| Tubulure d'érablière |  | Si on continue comme ça, en ajoutant des municipalités avec un point de dépôt, la quantité récupérée devrait augmenter considérablement. |
| Composteur domestique/compostage |  | Il y a de plus en plus d'individus qui s'intéressent au monde du compostage. Plusieurs personnes sont présentes lors des formations. Avec les nouveaux projets de 3 ^e voie, le compostage va continuer d'augmenter. |